



**Solidarité
Migrants**

Comité de soutien Denko Sissoko, ne tournons pas la page

La Sauvegarde : non à l'acharnement patronal Non au licenciement de la déléguée du personnel

La direction de La Sauvegarde a décidé de continuer à s'en prendre à la déléguée du personnel de SUD Santé en faisant appel de la décision de l'inspecteur du travail d'annuler son licenciement. Il faut rappeler qu'en janvier dernier la direction avait intenté cette procédure contre cette militante car elle avait dans le cadre de son mandat de DP, dénoncé les mauvaises conditions de travail et d'accueil des migrants mineurs dans le foyer SAMIE de Chalons-en-Champagne.

Il faut se souvenir que c'est dans ce même foyer qu'un jeune migrant s'était suicidé.

Juste après ce drame, elle avait d'ailleurs demandé une réunion du CHSCT, réunion que la direction aurait dû organiser rapidement mais qui pour elle n'avait aucun caractère urgent !

Prenant le prétexte d'avoir témoigné de ces mauvaises conditions, La Sauvegarde a décidé de sa mise à pied conservatoire, une procédure disproportionnée, qui l'a privée en outre de salaire pendant deux mois.

La disproportion de cette mesure a été confirmée par l'inspecteur du travail qui dans ses conclusions affirmait qu'elle était dans le cadre de sa fonction d'élue du personnel. Mais aussi par la direction elle-même puisque depuis janvier des améliorations ont été apportées au SAMIE, donnant rétrospectivement raison à l'élue du personnel.

Aujourd'hui dans son recours auprès du ministre du travail, la direction de La Sauvegarde ose affirmer que c'est l'élue du personnel qui par son action a nui aux salariés du SAMIE et que ce serait l'une des raisons qui justifierait son licenciement.

Voilà un argumentaire que tout militant syndical connaît bien : notre activité militante serait contraire à l'intérêt des salariés et que seul le patronat doit être maître chez lui et dicter sa loi.

La volonté de licencier la déléguée du personnel s'inscrit dans un contexte où la direction de la Sauvegarde entend mettre au pas les syndicats et les élu-es du personnel. Le dénigrement et l'obstruction à l'exercice du droit syndical amènent les syndicats SUD-Solidaires et CGT de La Sauvegarde à tenter une procédure d'entrave.

- ➔ **Nous ne pouvons accepter les menaces qui pèsent sur l'emploi de l'élue du personnel, Ibtissam Bouchaara**
- ➔ **Nous ne pouvons accepter que l'on réduise au silence les représentants du personnel et les syndicats par l'intimidation**
- ➔ **Soutenons l'élue du personnel convoquée le 6 juillet 2017 à l'inspection du travail de Châlons-en-Champagne pour une nouvelle audition pour le Ministère.**

Rassemblement jeudi 6 juillet à 9 h 30

**devant la Direction Régionale Des Entreprises De La Concurrence
De La Consommation Du Travail Et De L'Emploi (DIRECCTE)**

60 avenue Daniel Simonnot à Châlons-en-Champagne